



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2020

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°4

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2017 à 2019

au montant de EUR ---- - 272, 70 €-----

(en toutes lettres) moins deux cent soixante-douze virgule soixante-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2020

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2017 à 2019 a été arrêté à la somme de moins deux cent soixante-douze virgule soixante-dix euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de moins deux cent soixante-douze virgule soixante-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....